

Date de convocation : 7 novembre 2023

Date d'affichage : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an **deux mil vingt-trois**, le **quatorze novembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, LEMOUCHE Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : M. GRUAU Francis (procuration à M. MARTIN Romuald), Mme GUERRIER Mathilde.

Secrétaire de séance : M. COUTARD Franck.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES,
2. REVISION DES STATUTS LBN COMMUNAUTE,
3. ADHESION SYNDICAT MIXTE POUR LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE,
4. DON DU COMICE,
5. EFFACEMENT DES RÉSEAUX « rues de Jaguenet, des frênes et de la Riollerie »,
6. INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE,
7. ZONES D'ACCELERATION EN ENERGIE RENOUVELABLE,
8. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 17 octobre 2023.

DEVIS ASSAINISSEMENT RUE DES ECHELLES

M. le Maire rappelle la demande de raccordement de la maison située 11 rue des échelles.

M. le Maire a fait une demande de devis pour toute la rue ou 1 seule maison pour avoir une idée du coût. Il apparaît que faire les travaux d'assainissement sur toute la rue serait, au prorata du nombre de maisons, moins coûteux. Les élus seraient d'accord de faire toute la rue mais une question se pose quand même car le zonage d'assainissement collectif ne comprend pas la partie de la rue côté impaire du 1 au 9. Nous allons demander des nouveaux devis et voir si le projet de la rue en totalité est possible. M. le Maire doit contacter l'Agence de l'eau pour voir si elle subventionne ce genre de travaux.

REVISION DES STATUTS DE LBN COMMUNAUTE

Délibération n° 2023-11-030

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des élus les différentes modifications qui ont été apportées aux statuts de LBN Communauté.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les nouveaux statuts intégrant l'ensemble des modifications proposées tel que joint en **annexes**,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

ADHESION DE LBN COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE DE LA SARTHE POUR LE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE.

Délibération n° 2023-11-031

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les élus communautaires de LBN Communauté par délibération en date du 18 octobre 2023 ont décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage, pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située « Le Champ Crenet » en bordure de la RD 93 à Loué.

En application de l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision est soumise à l'accord des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois, après réception de la délibération de la communauté de communes, pour faire connaître leur avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de LBN COMMUNAUTE au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage.
- **VALIDE** le transfert de la compétence Gens du Voyage au Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du voyage (SMGV).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

DON DU COMICE

Délibération n° 2023-11-032

M. MARTIN Romuald, Président de l'Association du Comice Entente Brains – Amné, informe que l'association souhaite faire un don à la commune d'un montant de 1700 € pour l'achat de matériel pouvant servir aux associations et à la vie de la Commune.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce don de 1700 €, en versement direct et mène une réflexion concernant le choix du matériel à acquérir.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**PROJET D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉPHONE
ER 007978 rue de Jaguetet, rue de la Riollerie et rue des Frênes**

Délibération n° 2023-11-033

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'esquisse établie par le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération est estimé à **200 000,00 €**.
- Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 %** du coût, à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit **60 000,00 €**.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **50 000,00 €**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil Départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution soit **50 000,00 €** sur le réseau de télécommunication.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2024,
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge **100 %** du coût de l'étude soit **12 000,00 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux,
- Accepte de participer à **30 %** du coût des travaux pour l'électricité et à **100 %** du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils sont définis par l'étude d'exécution,
- S'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il y aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

M. REYNAERT Johan, M. DULUARD Alexandre et Mme GUITTET-ALANIC Emilie précisent qu'il faudra prévoir de changer 3 candélabres rue de la Riollerie car actuellement l'éclairage public est sur les poteaux électriques.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Délibération n° 2023-11-034

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture de la Sarthe reçu le 2 novembre 2023 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de 126,91 € pour l'année 2024 à la paroisse de Coulans sur Gée. Certains élus se posent la question de savoir si le gardien domicilié à Brains sur Gée perçoit cette indemnité.

ZONES D'ACCELERATION EN ENERGIE RENOUELABLE

Monsieur le Maire présente le rapport rédigé suite à la réunion de concertation du mardi 7 novembre avec le syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe.

Il informe avoir non retenu les zones pour l'implantation d'éoliennes car trop près du bourg et des habitations. Les élus présents sont d'accord avec cette décision. Il indique que pour les panneaux solaires, il a exclu l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, est d'accord sur les modifications faites.

La consultation des habitants va donc être lancées semaine 47 pour une durée de 15 jours.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE d'I.R.V.E.

Délibération n° 2023-11-035

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La Commune de Brains sur Gée décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.
- Le Conseil Municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes (jointe en annexe), conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- D'installer 1 borne de recharge, lieu restant à définir, pourquoi pas proche du commerce.

ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPERVISIONS d'I.R.V.E.

Délibération n° 2023-11-036

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La Commune de Brains sur Gée décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.
- Le Conseil Municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes (jointe en annexe), conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la maintenance et la supervision sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques :

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

- D'entrer dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- De valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- De désigner le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

DIVERS

M. BAPTISTA a fait visiter la Salle Multi activités à la prof de step, la salle sera trop petite pour accueillir le cours de step dans de bonnes conditions. Il leur sera donc proposé la salle des Touches (2^{ème} partie) pour le jeudi soir et ce à compter de janvier 2024.

M. BAPTISTA et M. DULUARD ont rencontré le Cabinet citadia le vendredi 10 novembre qui leur a présenté le projet de plan du futur PLUi pour la commune. M. Le Maire, projette ce plan et ajoute que certains terrains enclavés au niveau des lotissements ont été intégrés à la zone Ub. Les terrains situés rue du Lavoir ont été partiellement intégrés en zone Ub du fait du passage de la ligne à haute tension. Ce plan est encore un document de travail. Voir s'il ne faudrait pas ajouter le terrain cadastré AA 109.

M. DULUARD soulève la question de quoi faire en cas de chat errant, non identifié, qui est blessé lourdement ? Voir s'il ne serait pas possible de mettre en place une convention avec un vétérinaire sachant que nous en avons 2 à proximité.

M. BAPTISTA informe qu'un chenil va être acheté et mis à l'atelier communal pour pouvoir mettre à l'abri le chien ou le chat en divagation pendant un petit laps de temps. (Weekend).

M. BAPTISTA informe qu'un arbre est tombé aux parcs des Touches.

En parlant d'arbres tombés, plusieurs élus signalent que des branches ont été coupées et laissées dans les arbres dans le virage proche de la Déchetterie. Voir si le propriétaire pourrait les dégager pour qu'elles ne tombent pas sur la route lors d'un prochain coup de vent.

Suite à l'élimination des branches du tilleul situé derrière l'école, qui était déraciné, le tronc avait été laissé pour une activité scolaire, il y a eu finalement un problème de compréhension car le projet était de faire de l'escalade sur le tronc mais avec encore quelques branches. Ce tronc sera donc à éliminer.

M. DULUARD soumet l'idée de replanter des arbres suite aux différents arbres tombés durant l'année.

Un tour de table est fait pour que chacun puisse aborder des sujets divers :

Mme BRIFFAULT Agnès indique aux élus qu'elle a rencontré M. POTTIER de l'Atesart la semaine dernière concernant le projet des travaux rue de Jaguenet. M. POTTIER nous a transmis un nouveau plan que nous projetons. Il a été vu avec la commission voirie de supprimer les trottoirs car cela rétrécissait trop la voirie, la mise en place d'un plateau au lieu de coussins Berlinois, se pose encore la question du goudronnage des entrées de maison. M. REYNAERT Johan, M. DULUARD Alexandre et Mme GUITTET-ALANIC Emilie rappellent qu'il faudra prévoir 3 candélabres rue de la Riollerie.

Mme GOUALARD Aurélie signale qu'un lampadaire clignote résidence des échelles et un autre serait en panne rue du Lavoir.

M. REYNAERT Johan informe que les articles pour le bulletin d'informations de décembre devront être transmis pour le lundi 27/11.

Mme LOUVEAU Béatrice indique qu'elle a acheté des nouvelles décorations de Noël pour le sapin. Elle précise que le cache conteneur au cimetière sera posé le mercredi 15/11 matin (Francis, Rémi et Paulo). La chapelle devrait être remontée d'ici 1 à 2 semaines. La pente de la dalle pour les conteneurs devrait être faite d'ici 7 à 10 jours. Rémi a fait remonter l'information qu'avant la dalle, il existait un écoulement qui ressortait sur la route pour éviter que l'eau du toit du garage de M. Bouteloup finisse dans le cimetière et envahisse les cavurnes. Un devis a été fait pour la famille Bouteloup, ils sont d'accord sur le principe mais la décision doit passer par le notaire car succession en cours.

Les colis de Noël seront distribués le samedi 16/12.

Mme LOUVEAU Béatrice ira le 22/11 au grand déstockage de chez Leblanc chromex pour acheter, éventuellement, un complément de décoration.

Mme AGIN Christine fait un point sur les effectifs de l'école 114 élèves en maternelle, 7 en UEMA, 83 en primaire à Coulans et 72 en primaire à Brains. Vu ces effectifs, une fermeture de classe pourrait être envisagée pour la prochaine rentrée. Elle indique également que la Commune de Coulans sur Gée facture au sivos, les interventions de ses agents techniques au sein de l'école. Une des factures a été réglée en septembre par l'ancienne présidente du sivos, la 2^{ème} facture a été rejetée car pas de justificatif concernant une quelconque convention ni le détail des tâches facturées.

Date à retenir :

Pose des décors de Noël le mercredi 6/12 à 18h30.

CCAS le lundi 27/11 à 20h30

M. BAPTISTA Paulo informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation, il a validé :

- un devis GC Service Forestier – élagage arbre du talus communal lieudit le clos – 576,00 € TTC,
- un devis Prolians – vêtements de travail pour Rémi – 212,10 € TTC

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h20.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le mardi 19 décembre 2023 à 20h30

REPertoire

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
14/11/2023	2023-11-030	5.7.5	Intercommunalité Modifications statutaire	REVISION DES STATUTS DE LBN COMMUNAUTE	2023-037
14/11/2023	2023-11-031	5.7.6	Intercommunalité Autres	TRANSFERT DE CREDITS N°3	2023-037
14/11/2023	2023-11-032	7.10	Finances Locales divers	DON DU COMICE	2023-037
14/11/2023	2023-11-033	7.10	Finances Locales divers	PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE	2023-038
14/11/2023	2023-11-034	7.10	Finances Locales divers	INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE	2023-039
14/11/2023	2023-11-035	1.3	Convention de mandats	ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE d'I.R.V.E.	2023-039
14/11/2023	2023-11-032	1.3	Convention de mandats	ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPERVISIONS d'I.R.V.E.	2023-040

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 16/11/2023 pour les délibérations n° 2023-11-030+031+033+034

- publication : 16/11/2023 pour les délibérations n° 2023-11-030+031+033+034

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

Le Secrétaire de séance
COUTARD Franck